

Compte-rendu de la réunion d'information du 4 juillet 2019

A l'attention des familles et des résidents

Ordre du jour :

- Evolution du prix de journée à l'hébergement
- Projet de travaux
- Mise en place du PAYFIP
- Retour du questionnaire portant sur la mise en place d'un temps d'échange avec les familles et rappel sur le projet « signalétique » des portes des logements des résidents.

I. Les tarifs à l'hébergement

A l'aide d'un PowerPoint, annexé à ce compte-rendu, Madame Loubet explique la fixation des tarifs à l'hébergement.

Compte-tenu du projet architectural de l'établissement, de la santé financière de l'établissement, l'enjeu de la mise en place d'une convention d'aide sociale à l'hébergement (ASH), signée conjointement entre l'établissement et le Conseil Départemental, est évoqué.

Madame Loubet explique que la mise en place de la convention d'ASH implique d'avoir dorénavant plusieurs tarifs et ce en fonction des 3 critères :

- un tarif pour les résidents bénéficiaires de l'aide-sociale,
- un tarif pour les résidents déjà présents au moment de la signature de la convention d'aide sociale,
- un tarif pour les nouveaux entrants.

L'évolution des tarifs pour les années à venir est déclinée, à savoir :

- l'évolution du prix à l'hébergement pour les bénéficiaires de l'ASH sera décidée par le Département,
- l'évolution maximale pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale pouvant être actée par l'établissement pour les résidents présents au moment de la signature de la convention d'ASH. Cette évolution est légiférée par le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'économie et des finances par un arrêté qui fixe un taux maximal (1.25% en 2019).
- Le tarif libre pour les nouveaux entrants.

Un temps d'échanges est prévu pour l'expression des familles qui émettent leur avis, leurs questions :

- Le projet travaux doit être très important pour expliquer ces évolutions ?

Madame Loubet répond qu'effectivement le projet se compose d'une partie rénovation, d'une partie réhabilitation et d'une partie construction. Le projet est important, il l'aurait été d'autant plus si le choix avait été de reconstruire intégralement l'EHPAD sur un autre site.

Madame Loubet appuie sur ce dernier point. Les résidents doivent garder le plus longtemps possible leur rôle d'acteur économique, la localisation en centre-bourg est facilitante. En effet, la localité actuelle de l'EHPAD permet de maintenir une certaine indépendance des résidents qui peuvent se déplacer au centre commercial par exemple. Le maintien du lien social est important.

- Pourquoi les résidents doivent-ils contribuer à un projet dont ils ne bénéficieront peut-être pas ?
Ce projet est d'intérêt général, dans le moyen terme. Le système actuel de financement des charges de structure par les résidents et la volonté du Conseil d'Administration ainsi que du Conseil Départemental 79 de lisser l'augmentation du prix de journée pour éviter une augmentation brutale, engendrent une augmentation du prix de journée dès à présent.
- L'augmentation des tarifs à partir de cette année, est-elle en lien avec un déficit constaté ? De plus, l'augmentation des tarifs et la mise en place du tarif linge sont conséquentes.
Madame Loubet répond qu'en tant que gestionnaire tous les choix actés, sont réalisés pour l'intérêt général. Effectivement, l'établissement affiche un déficit depuis quelques années. Les recettes actuelles ne couvrent pas les charges réelles. Les prix d'hébergement de l'EHPAD figurent parmi les plus bas du Département et n'ont pas été augmentés significativement depuis quelques années. De plus, nous n'avons pas de levier pour les dépenses. Les charges évoluent mais ne diminuent pas.
- Pourquoi une telle ampleur des travaux ?
Madame Loubet répond que les chambres doubles, 27 actuellement, ne sont pas attractives et empêchent le bon fonctionnement de l'EHPAD car les résidents ne souhaitent plus partager leur chambre en vue du droit au respect de l'intimité et de la vie privée. Ces chambres seront supprimées et reconstruites. Il n'y aura plus de chambres au 2^{ème} étage. Les services seront réhabilités, un rafraîchissement et la réfection des locaux professionnels sont prévus (hormis pour l'unité « Fil du Temps »).
- Le nombre de places restera-t-il le même ?
Madame Loubet mentionne que la capacité de l'EHPAD est maintenue en concertation avec le Conseil Départemental 79.
- Le nombre maximum de résidents admis à l'aide sociale pourra-t-il être révisé ?
Le département a assuré pouvoir revoir le nombre maximum de résidents admis à l'aide sociale. Néanmoins, la convention venant d'être signée, la révision pourra probablement s'envisager en cours de convention, à mi-parcours.
- Le plan des travaux peut-il être diffusé ?
Madame Loubet répond qu'il est préférable d'attendre la validation du plan de financement au préalable. Les résidents et les familles seront bien évidemment mis au courant du programme précis d'investissement et du calendrier.
- Combien de temps vont durer les travaux, comment les résidents seront-ils logés ?
Les travaux devraient démarrer en 2021 pour se terminer fin 2023. A la validation du plan de financement, seront travaillées les conditions d'hébergement des résidents durant la durée des travaux.
- Le Département a-t-il un droit de gérance, l'établissement sera-t-il fonctionnel ?
Non le Département n'a pas de droit de gérance. L'EHPAD est le maître d'ouvrage. Le projet permettra une meilleure fonctionnalité et cohérence. Néanmoins, nous continuerons de fonctionner avec l'existant, seules les chambres doubles seront dans la partie de construction. La localisation de l'EHPAD est importante, le déplacer en dehors de la vie économique du bourg n'aurait pas le même impact pour les résidents. Actuellement, le lien social pour ceux qui peuvent se déplacer est préservé.

II. La mise en place d'un service de paiement en ligne – le PAYFIP

Depuis le 1^{er} juillet 2019, les usagers peuvent payer leur facture via un site dédié directement. Ce dispositif est mis en place par la DGFIP, soutenu par la trésorerie hospitalière de l'établissement. Les autres moyens de paiement seront conservés.

Dès que le progiciel de l'établissement le permettra, une information sera diffusée, elle comprendra notamment toutes les instructions.

III. La mise en place d'un temps d'échanges avec les familles/ Signalétique portes

Stéphanie Poirier, psychologue au sein de l'établissement, fait un retour des réponses apportées par les familles suite au questionnaire transmis en avril 2019.

Les attentes les plus nombreuses concernent les thèmes de : La communication/ L'autonomie dépendance et la Validation.

2 1^{ères} dates vont être fixées en Automne 2019. Ces temps auront lieu à la salle Rabier, des mardis après-midis, de 15 à 16h30. Plus d'infos seront communiquées début septembre.

Stéphanie Poirier, rappellera également le projet débutant de renforcer la signalétique au sein de la Résidence pour aider les résidents à maintenir leurs repères : 1^{er} axe : la mise en place d'un support plus adapté sur les portes d'entrée des logements des résidents avec possibilité de personnalisation.

Laurence LOUBET
Directrice de l'EHPAD

